



Certificat de Qualification Professionnelle Niveau Initial Code ROME I1501

« (...) en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective contre les chutes, les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes peuvent être utilisées pour constituer un poste de travail. (...) Les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage, dont le contenu est précisé aux articles R. 231-36 » extrait du décret du 1^{er} septembre 2004

Le métier de cordiste

- Les métiers sur corde appartiennent à la famille des **travaux en hauteur**.
- Un cordiste est un **technicien qualifié** qui se déplace à l'aide de cordes pour effectuer des travaux en hauteur et des travaux d'accès difficile.
- **Débouchés** : Les domaines d'application du métier sont nombreux. On distingue quatre secteurs d'activité :
 - **Le bâtiment** : communément appelé « travail en urbain ». Le cordiste peut effectuer des travaux de maçonnerie, peinture, nettoyage, couverture, étanchéité, et tout ce qui touche de près ou de loin à l'entretien des bâtiments.
 - **L'industrie** : ici le terme « accès difficile » prend tout son sens. La complexité architecturale des sites industriels ne permet souvent pas l'accès par nacelle ou échafaudage. Le cordiste, très adapté à ce secteur, peut effectuer des travaux de maintenance, réglage, montage, démontage, contrôle, etc.
 - **Les travaux publics** : le cordiste intervient régulièrement sur des chantiers de conformement de falaises. Il peut effectuer des travaux de purge, de pose de grillage, de forage, de sondage, de contrôle, etc.
 - **L'évènementiel** : le cordiste peut effectuer des travaux de pose de bâches publicitaires, montage de scènes, d'éclairages, d'enseignes, etc.



Contact :

04 84 74 37 62

formation@dimension-corde.com

dimension-corde.com

Le public

- **Prérequis** : Le public susceptible d'être intéressé par ce métier est large. Il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau d'étude particulier ou d'avoir pratiqué un sport de montagne, ni même d'être un sportif entraîné ; l'élément principal et décisif de cette formation est d'avoir une grande motivation, une soif d'apprendre et de se dépasser. Il est nécessaire de savoir lire et écrire le français.
- Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, salariés, intérimaires et toutes personnes souhaitant apprendre un **métier valorisant**, ou élargir ses compétences.
- Un **certificat médical** de non-contre-indication au travail en hauteur.
- En cas de **situation de handicap**, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction de nos partenaires handicap.

La durée

- **Durée de formation** : 175h en centre dont 7h d'examen
- **Durée en entreprise** : 35h
- **Durée totale** : 210 heures

Le déroulement de la formation

- La formation se déroule du lundi au vendredi de **7 h 30 à 15 h 30**
- Les jours **d'absences** des stagiaires ne sont pas rattrapés
- Les jours **fériés éventuels sont rattrapés** dans la même semaine
- La formation se déroule à 90% sur **plateau technique** et 10% en **salle de cours**
- **En cas d'échec** à l'examen, Dimension Corde propose une à trois semaines de révision gratuite lors de la session suivante. Toutefois, ce dispositif n'est pas un droit acquis, mais est soumis à la décision de la direction après un entretien mesurant le niveau **d'implication et de motivation** du stagiaire concerné.





Contact :

04 84 74 37 62

formation@dimension-corde.com

dimension-corde.com

Le plan de formation

- **Unité 0** : Cadre réglementaire et mécanique.
- **Unité 1** : Techniques fondamentales de déplacements
- **Unité 2** : Ancrages et équipement
- **Unité 3** : Levage et déplacement de charges légères (DCL)
- **Unité 4** : Évacuation de victimes sur cordes
- **Unité 5** : Formation au Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- **Unité 6** : Configuration particulière
- **Unité 7** : Présentation au certificat de qualification professionnelle cordiste niveau 1
- **Unité 8** : Stage en entreprise

Evaluation / certification

- Le CQP est évalué par l'intermédiaire de trois modalités d'évaluation : **QCM, mise en situation professionnelle, secours.**
- Le **Certificat de Qualification Professionnelle** est délivré par France Travaux sur Corde, organisme indépendant issu de la branche professionnelle.
- Après obtention du CQP, il faut pouvoir justifier d'un certain nombre d'heures **d'activité** pour se présenter au CQP Confirmé. (Une validation de l'OF de votre expérience sera requise dans tous les cas)
- **Taux de réussite** année précédente **92%**.

